



Procès-Verbal Commission Régionale Sportive Seniors

Réunion du mardi 08 Mars 2022
(par voie électronique)

Président des Compétitions : M. Yves BEGON.

Présents : MM. Jean-Pierre HERMEL, Eric JOYON, Stéphane LOISON. Roland LOUBEYRE

TABLEAU DES ACCESSIONS ET RETROGRADATIONS EN CHAMPIONNAT REGIONAUX SENIORS

Faisant suite à plusieurs demandes, la Commission Régionale Sportive Seniors invite les clubs à consulter le tableau des montées et descentes de la saison 2021-2022 sur le site Internet de la LAuRAFoot [en cliquant ici](#).

MESURES SANITAIRES S'APPLIQUANT AUX COMPETITIONS

La Commission invite les clubs à consulter régulièrement le site internet de la Ligue pour se tenir informé des dispositions récentes arrêtées dans le cadre du protocole sanitaire des compétitions et pour les mettre en application (**voir les derniers arrêtés du 26/11/21, le protocole du 13/12/21, le nouveau protocole des 05 et 06/01/22 et les nouveaux allègements des 16/02/22 et 03/03/22.**

Depuis le 24 janvier 2022, le « pass vaccinal » est entré en vigueur pour les personnes de 16 ans et plus.

Ce « pass vaccinal » consiste à présenter :

- **Soit un schéma vaccinal complet,**
- **Soit un certificat de rétablissement** de la COVID-19,
- **Soit un certificat de contre-indication à la vaccination COVID.**

A partir du 15 février 2022, pour maintenir la validité du pass vaccinal (ex pass sanitaire) il faut effectuer sa dose de rappel (2^{ème} ou 3^{ème} dose selon les cas) dans un délai de 4 mois maximum après la dernière injection (contre 7 mois auparavant).

PERIODES AUTORISEES POUR CHANGER LES HORAIRES

3 périodes régissent les changements d'horaire :

Période VERTE

Cette période se situe jusqu'à 18h00 le lundi qui précède de 13 jours le dimanche du week-end de la rencontre : accord de l'adversaire obligatoire si l'horaire souhaité est hors des horaires légaux ou autorisés.

Période ORANGE :

Cette période se situe jusqu'à 18h00 le lundi qui précède de 6 jours le dimanche du week-end de la rencontre : accord de l'adversaire obligatoire et ce quel que soit l'horaire demandé.

Période ROUGE :

Cette période dite d'exception se situe de 18h00 le lundi qui précède de 6 jours le dimanche du week-end de la rencontre jusqu'au jour de celle-ci : modification interdite sauf accord explicite de la Commission Régionale des Compétitions.

Rappel – En cas de non-respect de cette procédure, les clubs auront match perdu par pénalité, avec application des règles équivalentes au forfait.

Les changements de terrain au sein d'un club ne nécessitent pas l'accord de l'adversaire, même en période orange ou rouge, si le terrain choisi figure sous le numéro du club recevant. Le club recevant aura l'obligation de prévenir la Ligue par mail et téléphone, les officiels et l'adversaire, au moins trois heures avant le match (quel que soit le revêtement).

RAPPELS

- TERRAINS IMPRATICABLES

La Commission invite les clubs à respecter les dispositions fixées à l'article 38 des Règlements Généraux de la Ligue concernant la procédure pour les reports de match et les sanctions encourues en cas de non-respect.

- REPLACEMENT DES JOUEURS (Article 28 des Règlements Généraux de la LAuRAFoot) ;
Précisions :

« Pour toutes les catégorie » d'âges, le nombre de changements autorisés au cours des dix dernières minutes du temps réglementaire d'un match de championnat est limité à deux par équipe. Les changements sont gérés par l'Arbitre.

Tous les joueurs ou joueuses figurant sur la feuille de match seront considérés comme ayant effectivement participé à la rencontre, à l'exception de ceux qui seront notés « non entrant » sur la feuille de match par l'Arbitre..... »

- ARBITRES, DELEGUES.

Penser dans vos rapports concernant les cartons jaunes et rouges de bien mentionner les numéros de maillots, les noms et prénoms des joueurs concernés.

- F.M.I. : FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE :

La Commission rappelle aux Clubs qu'ils doivent transmettre la FMI ou la feuille de match papier (scannée) dès la fin de la rencontre avant le dimanche soir 20h00.

Pour les Clubs jouant le **samedi**, le faire immédiatement, ne pas attendre le dimanche soir.

Pour les Officiels et les Clubs, n'hésitez pas à prendre une photo de la feuille de match avant le début de la rencontre.

- A NOTER POUR LES CLUBS DE N 3 :

* **Les Clubs du championnat N3 sont priés de remplir une feuille de recette informatisée (entrées payantes ou non) pour chaque rencontre. L'échange de fiche de liaison est indispensable. Celle-ci est à remettre au délégué dès son arrivée.**

* Obligation leur est faite d'utiliser lors des rencontres les cartons de remplacement provenant de la Fédération.

* **Habillage des stades** : les habillages du championnat de N3 (drapeaux et bâches) ont été envoyés et doivent être installés à chaque match. Une vérification sera effectuée chaque semaine par le délégué désigné et devra la transcrire sur le rapport.

PROGRAMMATION DES MATCHS EN RETARD

* **REGIONAL 1 – Poule A**

Rencontre reprogrammée au samedi 19 mars 2022 à 18h00

Match n° 20193.1: YTRAC FOOT / F.A. LE CENDRE

(remis du 15 janvier 2022)

* **REGIONAL 2 – Poule A**

Rencontre reprogrammée au dimanche 20 mars 2022

Match n° 20392.1: U.S. ISSOIRE / Ent. NORD LOZERE

(remis du 22 janvier 2022)

REGIONAL 3 – Poule B

Rencontres reprogrammées au dimanche 20 mars 2022

Match n° 20785.1 : PIERREFORT E.S. / LIGNEROLLE LAVAUT PREMILHAC

(remis du 20 février 2022)

Match n° 20786.1 : U.S. MURAT / SAUVETEURS BRIVOIS

(remis du 22 janvier 2022)

REGIONAL 3 – Poule F

Rencontre reprogrammée au dimanche 20 mars 2022

Match n° 21059.1 : HAUTE TARENTEISE FC / SEMNOZ VIEUGY

(remis du 06 février 2022)

MATCHS RESTANT A REPROGRAMMER

* **REGIONAL 2 – Poule A**

Match n° 20405.1 : A.S.C. SAINT GERMAIN DES FOSSES / NORD LOZERE Ent.

(remis du 12 février 2022)

* **REGIONAL 3 – Poule G**

Match n° 21113.1 : HAUTS LYONNAIS (2) / VAL LYONNAIS F.C.

(remis du 16 janvier 2022)

DOSSIER

* **REGIONAL 3 – Poule D**

F.C. RIOM (2) / U.S. SAINT BEAUZIRE (match n° 20873.2) du 27/02/2022

La Commission prend acte de la décision de la Commission Régionale des Règlements en date du 03 mars 2022 concernant le sort donné à cette rencontre.

Suite à la participation du joueur FERREYROLLES Alexandre (F.C. RIOM), suspendu à cette date et à la réclamation de l'U.S. SAINT BEAUZIRE, la Commission des Règlements a donné match perdu par pénalité à l'équipe Seniors (2) du F.C. RIOM avec -1 (un) point et 0 (zéro) but pour en attribuer le gain à l'U.S. SAINT BEAUZIRE avec 3 (trois) points et 3 (trois) buts.

COURRIER DES CLUBS (horaires)

- NATIONAL 3

CHAMBERY SAVOIE FOOTBALL

- Le match n° 20079.2 : CHAMBERY SAVOIE FOOTBALL / MONTLUCON FOOTBALL se déroulera le samedi 12 mars 2022 à 18h00 au stade de la Plaine de Jeux du Mager (pelouse synthétique) de Chambéry.

- Le match n° 20090.2 : CHAMBERY SAVOIE FOOTBALL / F.C. LIMONEST DARDILLY SAINT DIDIER se déroulera le samedi 02 avril 2022 à 18h00 au stade de la Plaine de Jeux du Mager (terrain synthétique) de Chambéry.

VELAY F.C.

Le match n° 20074.1 : VELAY F.C. / CLERMONT FOOT 63 (2) SE D2ROULERA LE SAMEDI 12 MARS 2022 à 16H00 au stade Victor Reignier à Polignac.

- REGIONAL 2 – Poule D

OI. SAINT MARCELLIN

Le match n° 20555.2, OI. SAINT MARCELLIN / U.S. FEILLENS se déroulera le dimanche 13 mars 2022 à 15h00 au stade Soranzo à Saint Marcellin.

- REGIONAL 2 – Poule E

CHAMBERY SAVOIE FOOTBALL

- Le match n° 20621.2 : CHAMBERY SAVOIE FOOTBALL / MARBOZ ESB se disputera le dimanche 13 mars 2022 à 15h00 au stade Marcel Basset (Pelouse synthétique) à La Ravoire

- Le match n° 20631.2 : CHAMBERY SAVOIE FOOTBALL / ENT.S. CHILLY se déroulera le dimanche 03 avril 2022 à 15h00 au stade Jacques Level à Chambéry.

E.S. TRINITE DE LYON

Le match n° 20619.2 : E.S. TRINITE LYON / Et. S. CHILLY se déroulera le dimanche 13 mars 2022 à 16h00 au stade Pierre Bavozet à Lyon.

- REGIONAL 3 – Poule A

SUD CANTAL FOOT

Le match n° 20687.2 : SUD CANTAL FOOT / F.C. CHAMALIERES (3) se déroulera le samedi 12 mars 2022 à 20h00 au stade de Senergues à Saint Etienne de Maurs.

-REGIONAL 3 – Poule B

BEZENET DOYET FOOTBALL

Le match n° 20758.2, BEZENET DOYET FOOTBALL / U.S. LIGNEROLLES LAVALUT ST ANNE PREMILHAT se déroulera le samedi 26 mars 2022 à 19h00 au stade de Bézenet.

U.S. SAINT FLOUR

Le match n° 20765.2, U.S. SAINT FLOUR (2) / VELAY F.C. (2) se déroulera le samedi 02 avril 2022 à 20h00 au stade René Jarlier à Saint Flour.

- REGIONAL 3 – Poule C

A.S. NORD VIGNOLE

Le match n° 20819.2 : A.S. NORD VIGNOLE / Ac .S. MOULINS (2) se déroulera le dimanche 13 mars 2022 à 15h00 sur le terrain de Chemilly.

- REGIONAL 3 – Poule F

U.S. MONT BLANC PASSY

Le match n° 21052.2 : U.S. MONT BLANC PASSY / CHAMBERY J.S. se déroulera le samedi 02 avril 2022 à 20h00 sur le terrain synthétique du stade municipal à Passy.

F.C. HAUTE TARENTEISE

Le match n° 21018.2 : F.C. HAUTE TARENTEISE / C.A. MAURIENNE se disputera le samedi 12 mars 2022 à 20h00 au stade Jean Claude Rocca à Aime-La Plagne.

-REGIONAL 3 – Poule K

A.C. RIPAGIEN RIVE DE GIER

Tous les matches à domicile de l'équipe SENIORS (1) de l'A.C. RIVE DE GIER FOOTBALL se disputeront sur le terrain synthétique du Complexe Sportif Bernard Mayol à Rive de Gier.

AMENDES

F.M.I.

Amende de 25 Euros pour non-transmission de la F.M.I. ou envoi hors-délai (heure limite réglementaire : dimanche 20h00).

* **A.S. CLERMONT SAINT JACQUES** (525985) – match n°20215.2 - R1 Poule B - du 06/03/2022

* **FEYZIN C.B.E.** (504739) – match n° 21341.2 – R3 Poule K – du 06/03/2022

Ces décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de la Ligue dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Sportifs de la F.F.F.

Yves BEGON,

Jean-Pierre HERMEL,

Président des Compétitions

Secrétaire de séance